



## **Restitution de consultation citoyenne sur l'Europe**

*Consultation organisée par le Mouvement Européen du Morbihan*

### **Organisateur de l'activité :**

*Nom : COURTINAT*

*Prénom : Roger*

*Adresse : 2 Lieudit Pré de Kernic*

*N° de téléphone : 0789554208*

*Raison sociale : Administrateur du Mouvement Européen du Morbihan*

### Informations pratiques :

### **Intitulé de l'activité :**

**Colloque régional « L'Europe : un + pour l'apprentissage »**

### **Description de l'activité :**

Date et heure : 12 octobre 2018

Lieu : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de VANNES (Morbihan)

Nombre de participants : 100

Catégorie de publics présents : Responsables des établissements d'enseignement de l'apprentissage ( CFA et MFR de Bretagne), Chefs d'entreprise, Enseignants, Apprentis, Partenaires institutionnels de la formation des apprentis, Fédérations de parents d'élèves,....

Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés :

Jean ARTHUIS, Député Européen

Odile QUINTIN, Présidente du Cercle ERASMUS France et Présidente du Conseil d'Orientations Stratégiques au Mouvement Européen.

Marie Sophie CODET, Responsable formation à la CCI Bretagne

Jean NICOL, Directeur du CFA de Vannes

Séverine MERLET, Directrice de l'Economie à Golfe du Morbihan Vannes Agglo.

David ROBO, Maire de Vannes, représenté.

Georgette BREARD, Vice Présidente du Conseil Régional de Bretagne.

### **Synthèse de l'activité :**

#### Thèmes évoqués :

*Valorisation des expériences de mobilités européennes, via des reportages vidéos (Apprentis, Maîtres d'apprentissage, Enseignants).*

*Donner envie aux acteurs en région pour accroître le nombre de bénéficiaires de la mobilité européenne.*

#### Questions/problèmes soulevés :

*Freins à lever pour faciliter la mobilité européenne (langues, réseaux européens).*

*Difficultés pour les maîtres d'apprentissage de libérer les apprentis pour une mobilité en cours du cursus de formation.*

*Mieux accompagner les familles, les enseignants et les chefs d'entreprises lors de la mise en œuvre de la mobilité.*

*Comment passer de mobilités courtes (2 à 3 semaines) à mobilités longues ( 6 à 12 mois) ?*

*Comment libérer de nouvelles enveloppes budgétaires, y compris pour la prise en charge des frais de mobilités longues ?*

*Freins liés à l'hétérogénéité du droit du travail et du niveau des diplômes dans les pays européens.*

#### Prises de proposition formulées :

Les chefs d'entreprises ont besoin de regards sur les pratiques de pays européens.

Le citoyen breton est également citoyen français, et citoyen européen.

La mobilité européenne est un vecteur d'inclusion sociale.

L'ouverture à l'international est une chance pour les entreprises.

Certification opportune du tissu d'entreprises partenaires dans les pays d'accueil.

Inscrire la mobilité des apprentis dans les futurs accords de branche.

. .....